

PRÉVENTION Chaque année en France, près de 47 600 hommes et femmes sont touchés par un cancer colorectal. L'institut national du cancer rappelle l'urgence à réaliser le test de dépistage dès 50 ans. En prévention, la MSA met en œuvre des entretiens téléphoniques pour promouvoir le dépistage des cancers auprès des assurés non dépistés mais éligibles.

Mars Bleu : à vos tests !

Le cancer colorectal, c'est quoi ?

Aussi appelé cancer du gros intestin, c'est la deuxième cause de décès par cancer en France. Il se développe lentement à l'intérieur du colon ou du rectum, le plus souvent à partir de petites lésions bénignes appelées polypes.

Ce cancer est l'un des plus fréquents : il touche 4 hommes sur 100 et 2 femmes sur 100, généralement après 50 ans. C'est pour cette raison que le test de dépistage est proposé aux personnes de 50 à 74 ans.

Pourquoi se faire dépister ?

Se faire dépister régulièrement permet d'identifier ce cancer à un stade précoce de son développement, voire de détecter et de traiter des lésions (polypes) avant qu'elles n'évoluent vers un cancer.

Lorsqu'un cancer colorectal est détecté à un stade précoce, la survie à cinq ans dépasse 90 % et les traitements utilisés sont moins lourds, permettant une meilleure qualité de vie. Détecté tôt, un cancer colorectal se guérit 9 fois sur 10.

Comment se déroule le

dépistage ?

Le kit de dépistage est composé d'un mode d'emploi, d'une fiche d'identification pour la restitution du résultat, d'un dispositif de recueil des selles, d'un tube de prélèvement, d'un sachet de protection et d'une enveloppe de retour. Le test est rapide et indolore. La technique de prélèvement indiqué sur le mode d'emploi est fiable et limite la manipulation des selles.

L'envoi du test doit se faire dans les 24 h, grâce à l'enveloppe T fournie, dont l'adresse du laboratoire destinataire est déjà préremplie. Les résultats sont accessibles sur le site www.resultat-depistage.fr sous trois jours ouvrés ou par courrier sous 15 jours ouvrés. Il est également transmis au médecin renseigné par l'adhérent.

La MSA mobilisée

En 2024, 241 954 adhérents du régime agricole âgés de 50 à 74 ans ont participé au dépistage organisé du cancer colorectal.

Tous les deux ans, la MSA invite les personnes âgées de 50 à 74 ans éligibles à se faire dépister. Les personnes



n'ayant pas réalisé le test de dépistage sont relancées, une première fois cinq mois après l'invitation, et une seconde fois dix mois après l'invitation. Les personnes ayant participé à au moins une des trois précédentes campagnes de dépistage reçoivent un kit de dépistage avec leur seconde relance.

Kit gratuit

Le kit de dépistage est accessible gratuitement et sans avance de frais auprès d'un pharmacien, d'un médecin (généraliste, gynécologue, gastro-entérologue à l'occasion d'une consultation), d'un infirmier diplômé d'État, ou en le commandant en ligne sur le site [\[tage-colorectal.fr\]\(http://tage-colorectal.fr\).](http://monkit.depis-</p>
</div>
<div data-bbox=)

Campagnes téléphoniques

Les organismes d'assurance maladie conduisent des actions « d'aller vers » individuelles, notamment des appels téléphoniques de relance pour les personnes n'ayant pas réalisé leur dépistage après plusieurs relances. Des entretiens motivationnels par téléphone (EMT) ont été récemment revus pour toucher des personnes ayant des critères de fragilités sanitaires et sociales.

Dans le cadre des dispositifs de dépistage organisé des cancers, l'entretien motivationnel par téléphone permet d'écouter les préoccupations de l'as-

suré, de répondre à ses questions, de clarifier les bénéfices et les éventuels freins perçus à effectuer un dépistage.

Il permet d'accompagner pas à pas l'adhérent dans sa prise de décision. Ces entretiens, conduits par des infirmiers diplômés d'État spécialement formés, viennent compléter la campagne d'invitation aux dépistages organisés des cancers.

Ils ciblent tout particulièrement les personnes éligibles qui n'ont pas encore été dépistées et qui présentent une situation de fragilité, afin de renforcer leur accès à la prévention.

La MSA met en place un dispositif de plateaux d'appels sortants qui cibleront désormais des assurés présentant des critères de fragilité sociale. Objectif : augmenter massivement le nombre d'assurés sensibilisés à ces dispositifs de prévention.

MSA POITOU

Pour en savoir plus, renseignez-vous auprès de votre médecin, sur le site msapoitou.fr ou sur la plateforme jefaismondepistage.fr